

Synthèse du bureau du Cnis du 22 juin 2022

Le bureau du Cnis s'est déroulé en présentiel à Bercy sous la présidence de Patrice Duran.

Patrice Duran a ouvert la séance en remerciant François Clanché d'avoir bien voulu venir présenter l'état d'avancement du projet de rénovation du processus de production des statistiques sur les causes de décès.

François Clanché a d'abord rappelé l'objet de la **statistique sur les causes de décès**, la réglementation européenne dans laquelle elle s'inscrit et la situation actuelle de la production de la statistique par le Centre d'épidémiologie des causes de décès (Cépic-Dc), unité de service de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), marquée par des problèmes de qualité, en particulier le manque de documentation et des délais de production excessivement longs, dus notamment à la priorité donnée à la précision des données pour la recherche au détriment des usages statistiques. Puis il a présenté le diagnostic et les recommandations de la mission conjointe des inspections IGAS, IGESR et IG Insee qui ont abouti notamment à la création du projet qu'il pilote au sein de la Drees. Enfin, il a indiqué les orientations qui seront soumises aux instances de pilotage du projet :

- Concevoir et mettre en œuvre un plan de rattrapage du retard dans le codage des causes de décès afin de mettre à disposition des données au moins provisoires 2018, 2019 et 2020 avant la fin de l'année 2022, puis de respecter le calendrier européen en 2023 et 2024. Il est prévu de recourir à l'analyse textuelle et à l'intelligence artificielle.
- Concevoir un plan de rénovation et de nouveaux produits de diffusion : construire une nouvelle chaîne de traitement pour 2025 permettant des publications provisoires à T+1 et définitives T+4.
- Améliorer la base de données source (évolution de la certification électronique et du certificat de décès, consignes de saisie, etc.).

F. Clanché a par ailleurs évoqué une difficulté rencontrée dans l'accès de la Drees aux données brutes individuelles de certificat de décès collectées par le Cépi-Dc, pourtant indispensable à l'expertise de leur qualité. La Drees fera prochainement une demande d'accès à ces données au titre de l'article 7bis de la loi de 1951.

Lors des échanges, les membres du bureau ont demandé des précisions sur la statistique, ses conditions de production ou l'usage qui en est fait au niveau national et européen. On a fait remarquer que les chercheurs se plaignent aussi des délais et qu'il ne faut pas trop opposer les objectifs statistiques et de recherche de cette production. À l'étranger, le recours à la certification électronique est encore peu répandue, mais certains pays produisent cette statistique dans des délais courts (Portugal, Royaume-Uni...). S'agissant de la cause du décès, ces données ne permettent pas d'apprécier l'influence de l'exposition à des matières dangereuses sur les décès par cancer, mais le rapprochement avec le Système national des données de santé (SNDS) devrait permettre de progresser dans cette voie. L'importance de l'EDP-Santé pour l'analyse de la mortalité par CSP a aussi été rappelée.

Roxane Silberman a ensuite fait un retour des **travaux du Comité consultatif européen de la statistique (Esac)** depuis la fin 2021, en évoquant 5 points :

- Programme de travail du Système statistique européen (SSE) pour 2022
- Data Act
- Projet de révision du règlement 223 (informations données par Eurostat)
- Besoin statistique sur les réfugiés d'Ukraine
- Statistiques de population (règlement ESOPH pour *European Statistics On Population and Housing*)

Les deux premiers points ont donné lieu chacun à un avis de l'Esac, transmis respectivement à Eurostat, au Parlement et au Conseil européens. Le 2^e avis appuie la position du SSE sur le projet de Data Act de la Commission, jugé trop restrictif pour les statistiques publiques car il n'envisage qu'un mécanisme de partage des données privées limité dans le temps et pour des finalités bien précises : l'avis demande que les besoins réguliers des statisticiens soient couverts par le futur règlement 223.

R. Silberman a rappelé la date du colloque de l'Esac auquel le Cnis et ses équivalents (NSAC) seront conviés, les 20 et 21 octobre 2022 à Rome, qui devrait discuter de l'organisation des relations entre les conseils nationaux et européens.

Alain Bayet a présenté **les actualités du SSP**. Pour la partie européenne et notamment le bilan de la présidence française de l'Union européenne qui s'achève, plusieurs points ont fait écho aux sujets évoqués par Roxane Silberman (Data Act et projet de règlement 223, Esoph...). Lors du séminaire sur la révision de la loi statistique européenne (règlement 223) réunissant les directeurs généraux d'Instituts statistiques européens (INS) début avril à Lyon, les discussions ont porté sur l'accès aux données privées et le partage de données au sein du SSE. Le projet de nouveau règlement sur les statistiques européennes de population (Esoph) soulève des questions de fond et son calendrier a été détendu à fin 2022. Une adoption finale du règlement sur les statistiques agricoles (SAIO) est envisagée à l'automne 2022. Au sujet du projet de règlement *E-privacy*, qui vise à préciser dans le domaine des communications électroniques les dispositions du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), le SSE a obtenu, dans la version de compromis du Conseil, l'introduction de clauses dérogatoires prévoyant que les données de téléphonie mobile puissent être exploitées à des fins de recherche et de statistique publique, sans demander le consentement de chaque utilisateur.

Alain Bayet a en outre mentionné l'arrivée de Pierre Greffet à la tête du SSM Défense, de Guillaume Mordant au SSM Immigration, et annoncé le départ prochain de Raoul Depoutot du SSM Commerce extérieur.

La présentation a donné lieu à plusieurs réactions et échanges. À propos des **statistiques du tourisme**, le Medef a exprimé un besoin des utilisateurs d'accéder de manière plus simple et regroupée aux statistiques actuellement diffusées de manière dispersée. Les représentants d'entreprises (Medef, CPME) ont salué l'article pédagogique du blog Insee sur **les prix de production** et rappelé l'importance de ces statistiques pour comprendre la formation des prix (ils souhaiteraient des analyses au niveau européen) mais aussi pour l'utilisation à des fins d'indexation des contrats. Les données sur les **circonscriptions** ont aussi retenu l'attention, certains membres demandent des données plus détaillées (sectorielles notamment) à ce niveau géographique.

Les deux présidents présents, Jean-Christophe Sciberras et Jean-Philippe Vinquant ont présenté **l'activité de leur commission**. GL Orefice avait communiqué un résumé écrit de sa commission. En l'absence des autres présidents, il n'a pas été fait de compte rendu des travaux de leurs commissions.

Au titre des **autres actualités du Cnis**, François Guillaumat-Tailliet a fait part de la satisfaction des participants au colloque du 18 mai dernier sur les panels et cohortes, où statisticiens, démographes et épidémiologistes ont pu échanger, et il a annoncé un prochain colloque du Cnis sur l'économie verte pour mars 2023. Il a rappelé la publication récente ou imminente de trois *Chroniques* du Cnis : « [Vers un carroyage des données du recensement](#) », « [Les avancées dans la mesure du travail dissimulé](#) », « La concertation statistique en région ». L'avancement des trois groupes de travail en cours a été mentionné : produits phytopharmaceutiques (avec test terrain prévu début 2023), discriminations (rapport mi-2023), concertation Résil (rapport fin septembre, donc présentation au bureau d'octobre).

Sylvain Moreau a présenté le projet de mandat d'un nouveau groupe de travail du Cnis proposé au bureau pour réaliser la **concertation sur la révision prochaine de la nomenclature d'activités française (NAF)**, comme annoncé lors du bureau de mars. Le travail du GT reposera notamment sur des sous-groupes sectoriels animés par les différents SSM. Il devra se poser la question de la pertinence d'une décomposition en France de la nomenclature européenne (NACE), qui répond déjà aux besoins au plan international. Le mandat du GT a été adopté. La présidente sera Magali Demotes-Mainard. Les représentants d'entreprises se sont montrés très intéressés pour y participer et souhaitent disposer d'une synthèse des observations déjà formulées dans le cadre de la NACE.